

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2019

---

## RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 32

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE 9

Alinéas 11 à 14

Supprimer ces alinéas

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'habilitation confiée au Gouvernement pour lui permettre de déroger par ordonnance à un certain nombre de règles de droit commun en matière de travaux et d'opérations connexes et en matière de voirie, d'environnement et d'urbanisme.